

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

8091 Alfa Primaire FLEX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

8091 Alfa Primaire FLEX

N° de l'article:

80910005

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Apprêt à base de résine synthétique sans solvant pour les supports absorbants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: kontakt@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Reaktionsgemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

8091 Alfa Primaire FLEX

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5 Numéro d'index: 613-344-00-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt Acute Tox. 3 (H331, H311), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Irrit. 2 (H319), STOT RE 1 (H372), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Danger EUH070 Facteur M (aigu): 100 Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 500 mg/kg ETA (dermique) 790 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,5 mg/L	0 – ≤ 0,025 pds %
n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9 Numéro d'index: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1A (H317) Danger Facteur M (aigu): 1 Facteur M (chronique): 1 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,036% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 450 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, gaz) 100 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,21 mg/L	0 – < 0,025 pds %
n°CAS: 55965-84-9 N°CE: 911-418-6 Numéro d'index: 613-167-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48	reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one Acute Tox. 2 (H330, H310), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% ≤ C < 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% ≤ C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 53 mg/kg ETA (dermique) 87,12 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,33 mg/L	0 – < 0,0015 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

* 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

* 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	9 – 10	20 °C	
Point de fusion	0 °C		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,01 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

*

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition lorsqu'il est stocké et utilisé conformément aux instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

*

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

8091 Alfa Primaire FLEX

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt	n°CAS: 3811-73-2	N°CE: 223-296-5
ETA (par voie orale) ¹ :	500 mg/kg	
ETA (dermique) ¹ :	790 mg/kg	
ETA (inhalation, poussières/brouillard) ¹ :	0,5 mg/L	
DL50 dermique:	1 800 mg/kg (Kaninchen)	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	n°CAS: 2634-33-5	N°CE: 220-120-9
ETA (par voie orale) ¹ :	450 mg/kg	
ETA (inhalation, gaz):	100 ppmV CLP ATE	
ETA (inhalation, vapeur):	0,5 mg/L CLP ATE	
ATE inhalativ Dämpfe:	0,5 mg/L	
ETA (inhalation, poussières/brouillard) ¹ :	0,21 mg/L	
DL50 par voie orale:	530 mg/kg (Ratte) OECD 423	
DL50 dermique:	>2 000 mg/kg (Ratte) OECD 402	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):	0,21 mg/L 4 h (Rat)	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard):	0,4 mg/L 4 h (Rat)	
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one	n°CAS: 55965-84-9	N°CE: 911-418-6
DL50 par voie orale:	53 mg/kg (Rat)	
DL50 dermique:	87,12 mg/kg (Lapin)	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):	0,33 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403	

¹: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légale) harmonisée.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Reaktionsgemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

La substance/ce mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien en quantités égales ou supérieures à 0,1 % conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5
CL50: 0,00767 mg/L 4 d (poisson, Zebrafisch) OECD 203
CE50: 0,022 mg/L 2 d (crustacés) OECD 202
CE50: 0,46 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques) OECD 201
NOEC: 0,08 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum) OECD 201
NOEC: 0,08 mg/L 3 d (poisson, Selenastrum capricornutum) OECD 201
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
CL50: 2,15 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) OECD 203
CL50: 16 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 203
CL50: 2,18 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss) OCDE 203
CE50: 3,27 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) OECD 202
CE50: 12,8 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Belebtschlamm) OECD 209
CE50: 32,6 mg/L 2 d (crustacés, Großer Wasserfloh) OCDE 202
NOEC: 0,0403 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
NOEC: 0,21 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) OECD 215
NOEC: 12 mg/L 21 d (poisson, poisson) OCDE 215
CEr50: 0,11 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
CEr50: 0,11 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
CEr50: 0,15 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 55965-84-9 N°CE: 911-418-6
CL50: 0,19 mg/L 4 d (poisson, Regenbogenforelle)
CE50: 0,0052 mg/L 2 d (Algues/plantes aquatiques)
CE50: 0,12 mg/L 2 d (crustacés, Wasserfloh)
CE50: 0,12 mg/L 2 d (crustacés)
NOEC: 0,00049 mg/L 2 d (Algues/plantes aquatiques) OCDE 210
NOEC: 0,098 mg/L 28 d (poisson, Regenbogenforelle)
NOEC: 0,004 mg/L 21 d (crustacés, Wasserfloh)

* 12.2. Persistance et dégradabilité

pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5
Biodégradation: Oui, rapide
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Biodégradation: Oui, rapide

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5
Log K _{OW} : 107
Facteur de bioconcentration (FBC): < -1,09

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9

Log K_{ow}: 0,7

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

reaction mass of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one n°CAS: 55965-84-9
N°CE: 911-418-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes telles que définies dans l'article 57(f) de REACH ou dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 16	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.2. Informations complémentaires

Agent de nettoyage recommandé: Eau, si nécessaire avec ajout de produits nettoyants.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

8091 Alfa Primaire FLEX

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 0 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
5.3.	Conseils aux pompiers
5.4.	Indications diverses
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.1.	Réactivité
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

8091 Alfa Primaire FLEX

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
Tox.	Toxicité
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2026

Date d'édition: 18 févr. 2026

Version: 2



8091 Alfa Primaire FLEX

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH070	Toxique par contact oculaire.
--------	-------------------------------

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.